

Décret n° 99-444 du 31 mai 1999 relatif aux conditions de création de places d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoires et modifiant le code de la santé publique (troisième partie : Décrets)

31/05/1999

Voir l'instruction DH/EO n° 99-413 du 7 juillet 1999 relative à l'entrée en vigueur du décret n° 99-444 du 31 mai 1999 relatif aux conditions de création de places d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoires et modifiant le code de la santé publique

sulter ici le

Mots clés: Réforme hospitalière - Structures de soins - Zone sanitaire - Discipline- Hospitalisation à domicile - Anesthésie ambulatoire - Chirurgie ambulatoire -